

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles session 2007
--

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

A- Les sessions précédentes

Session	Postes	Inscrits	Présents	Absentéisme	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles / poste	Admis (seuil)
2000	70	523	473	9,56%	6,8	135 (16,00)	1,93	70 (13,78)
2001	90	915	819	10,5%	9,1	150 (14,87)	1,67	90 (14,19)
2002	120	1277	1 106	13,39%	9,22	201 (10,00)	1,68	120 (11,33)
2003	300	1 128	995	11,79%	3,32	430 (9,60)	1,43	295 (10,60)
2004	150	1 857	1 553	16,37%	10,35	227 (14,00)	1,51	150 (12,67)
2005	300	1 802	1 441	20,03%	4,8	512 (12,00)	1,71	300 (12,53)
2006	200	2 381	2011	15,54%	10,06	318 (12,60)	1,59	200 (13,27)

B- La session 2007

2007	200	2 481	1 912	22,9%	9,56	320 (13,20)	1,60	200 (13,27)
-------------	------------	--------------	--------------	--------------	-------------	------------------------	-------------	------------------------

L'augmentation du nombre de candidats inscrits n'est ici pas significative.

En effet, pour cette session 2007 du concours d'ATSEM, l'examen de la recevabilité des dossiers par le service opérationnel en charge du concours n'est intervenu qu'à la phase d'admissibilité. Seuls les dossiers des candidats potentiellement admissibles ont été alors examinés.

Tous les candidats ayant renvoyé un dossier dans les délais ont donc été admis à concourir de manière conditionnelle et convoqués à l'épreuve écrite du 3 octobre 2007. On constate une augmentation de l'absentéisme de plus de sept points : selon toute vraisemblance, bon nombre des candidats absents sont des candidats qui ne remplissaient pas les conditions réglementaires pour concourir.

A nombre de postes ouverts inchangé par rapport à 2006, cette session s'avère un peu moins sélective que la précédente (9,56 candidats présents pour un poste, contre 10,06 en 2006), mais plus élevée que la sélectivité moyenne observée de 2000 à 2006 (7,66 présents pour un poste).

En outre, on peut souligner qu'une écrasante majorité de candidats sont de sexe féminin, 13 candidats seulement de sexe masculin étant inscrits (ils étaient 10 à la session précédente).

Il convient également de noter que 702 candidats (28,30%), bénéficient d'une dispense de la détention du CAP petite enfance pour élever ou avoir élevé trois enfants ou plus. Cette proportion était nettement plus importante en 2006 (38,09%). Le nouveau dispositif de reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP), introduit par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 n'a pas concerné cette session de concours, la clôture des inscriptions étant intervenue avant le 1^{er} août 2007.

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 31 à 40 ans (41,7%), mais 26,44% ont entre 21 et 30 ans. 78 candidats (3,1 %) ont plus de 50 ans.

Par ailleurs, la publication des annales corrigées des concours ainsi que les efforts des collectivités en matière de préparation de leurs agents se traduisent par un nombre important de candidats (56,91%) qui déclarent avoir suivi une formation « personnelle », tandis que 9,56% seulement des inscrits déclarent avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Enfin, la proportion de candidats de province (32,16 %) est en légère baisse par rapport aux deux dernières sessions (33,85% en 2006 et 32,35% en 2005). Elle demeure néanmoins préoccupante dans la mesure où, l'expérience le montre, les lauréats de concours originaires de province ne postulent pas les postes déclarés par les collectivités de la petite couronne dont le concours vise à satisfaire les besoins.

II- LE NIVEAU DES CANDIDATS

A- L'épreuve écrite de QCM

1° Les sessions précédentes

Session	Moyenne générale	Nombre de questions	Nombre et % notes ≥ 10	Nombre et % notes < 5	Palette des notes
2000	14,64	30	473 (100%)	0	10 à 18,67
2001	12,8	46	733 (89,5%)	3 (0,37%)	3,25 à 17,61
2002	7,86	54	201 (18,17%)	100 (9%)	0,37 à 15,19
2003	9,05	50	356 (35,8%)	34 (3,4%)	1,60 à 17,20
2004	11,22	50	1150 (74,05%)	14 (0,90%)	0 à 18,40
2005	10,77	50	940 (65,23%)	22 (1,53%)	0 à 17,60
2006	10,35	50	1 220 (60,67%)	22 (1,09%)	0 à 16,80

2° La session 2007

	Moyenne générale	Nombre de questions	Nombre et % notes ≥ 10	Nombre et % notes < 5	Palette des notes
2007	10,12	50	1 034 (54,07%)	72 (3,76%)	0,80 à 18,00

Rappelons que, depuis 2002, un candidat "n'engrange" des points que si, pour une question donnée, il coche toutes les bonnes réponses et celles-ci seulement.

La publication des annales corrigées des concours ainsi que les efforts des collectivités en matière de préparation de leurs agents contribuent certainement aux bons résultats des candidats. Les questions institutionnelles sont d'un niveau de difficulté relativement élevé compte tenu de la publication des annales.

Les notes s'échelonnent de 0,80 à 18,00.

Tous les indicateurs confirment un niveau général en légère baisse, mais le pourcentage de "bons" et "très bons" candidats est en hausse par rapport à la session précédente :

73 candidats obtiennent au moins 15 sur 20, soit 3,82 % (20 en 2006, soit 0,99% et 64 en 2005, soit 4,44%) ;

545 candidats obtiennent au moins 12 sur 20, soit 25,50 % (548 en 2006 soit 23,02% et 512 en 2005, soit 35,53%) ;

1034 candidats obtiennent 10 ou plus, soit 54,07 % (1220 en 2006 soit 60,67% et 940 en 2005, soit 65,23%).

Le pourcentage de candidats éliminés (< 5,00) est également en hausse :

72 candidats obtiennent une note éliminatoire, soit 3,76 % (22 en 2006 soit 1,09% et 22 en 2005 soit 1,53%).

Seuil d'admissibilité :

Le ratio fréquemment mis en œuvre, de 1,5 admissible pour un poste, soit 300 admissibles, conduit à fixer le jury à fixer le seuil d'admissibilité à **13,20**, note obtenue par 63 candidats.

A ce seuil, 320 candidats sont admissibles, soit 1,6 admissible pour 1 poste.

Le jury prend acte que tous les candidats admissibles remplissent bien les conditions pour concourir.

Si cela n'avait pas été le cas, les candidats admis à concourir de manière conditionnelle et ne remplissant finalement pas les conditions, auraient été radiés de la liste des admis à concourir et n'auraient, de ce fait, pas pu prétendre au bénéfice de l'admissibilité.

La jurisprudence (*Conseil d'Etat, 26 octobre 2001, TERNON*) autorise en effet le retrait d'une décision individuelle créatrice de droits dans un délai de 4 mois suivant la notification de cette décision.

Le profil des candidats admissibles :

4 des 13 candidats inscrits de sexe masculin sont admissibles.

Les candidats de 20 à 30 ans sont légèrement sous-représentés (25,3%) au regard de leur proportion parmi les inscrits (26,44%), les 31 à 40 ans (46,25% contre 41,7% des inscrits) surreprésentés, la tranche de 41 à 50 ans représentant pour sa part 27,19% des admissibles contre 28,73% des inscrits.

Les candidats domiciliés hors Ile-de-France sont fortement surreprésentés chez les admissibles (49%) par rapport aux inscrits (32%).

31 candidats dispensés de diplôme sont admissibles, soit 9,75% des admissibles contre 28,3% des inscrits.

On peut également souligner que les candidats préparés par le CNFPT représentent 23% des admissibles pour un peu moins de 10% des inscrits.

B- L'épreuve orale d'entretien avec le jury

Afin d'assurer au mieux l'égalité de traitement des candidats, le jury a adopté la grille d'entretien suivante, identique à celle de la session précédente :

<i>I- Parcours et projet professionnel</i>	<i>2 min</i>	<i>2 points</i>
<i>II- Aptitude à exercer les missions</i> <ul style="list-style-type: none">● <i>Conception du métier et positionnement professionnel</i>● <i>Connaissances institutionnelles</i>	<i>10 min</i> <i>3 min</i>	<i>11 points</i> <i>4 points</i>
<i>III- Motivation du candidat</i>	<i>tout au long de l'entretien</i>	<i>3 points</i>

Seuls 3 des 320 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'épreuve d'admission, soit 0,94% d'absentéisme (0% en 2006, 0,98% en 2005).

Les notes s'échelonnent de 2,5 à 20 (1 à 20 en 2006).

La **moyenne** des notes obtenues par les candidats, de **14,17**, n'a jamais été aussi élevée : 13,82 en 2006, 12,58 en 2005, 13,41 en 2004, 12,59 en 2003.

Cependant, la proportion de candidats ayant obtenu 10 ou plus à l'oral est en légère baisse : 84,06% (270 candidats), contre 89,94% à la session précédente.

Seuil d'admission :

La fixation du seuil d'admission à **13,27** permet de pourvoir les **200 postes**, après départage de 5 candidats ex aequo qui tous ont obtenu la même note d'écrit (13,60) et la même note d'oral (13,00).

A ce seuil, aucun candidat ayant obtenu moins de 12,50 à l'oral n'est admis.

On observe que sur les 62 candidats au "plancher" d'admissibilité (13,20), 29 sont admis.

Au total, on constate une hausse du niveau des candidats. Les postes sont pourvus par des candidats dont aucun n'a obtenu moins de 12,60 à l'écrit ni moins de 12,50 à l'oral.

Cette réalité impose aux candidats des sessions à venir une solide préparation au concours pour espérer en devenir lauréat.

Le jury souligne la pertinence du rôle de "filtre" joué par l'épreuve écrite de QCM, qui, sans empêcher un nombre suffisant de candidats de se présenter à l'épreuve d'admission, vérifie avant entretien leur capacité à lire et à comprendre des consignes puis à y répondre de manière pertinente.

III- L'EVALUATION DES SUJETS

A- Le QCM

Les membres du jury s'accordent sur la pertinence du sujet de QCM, tout en soulignant que le traitement des questions institutionnelles requiert une préparation sérieuse.

B- L'entretien

La grille d'entretien adoptée par le jury a permis de conduire les entretiens de bonne façon.

IV- ORGANISATION

Le jury souligne pour terminer la qualité de l'organisation du concours, qui permet aux candidats comme aux membres du jury de travailler dans de très bonnes conditions.

Fait à Pantin, le 17 décembre 2007

La présidente du jury

Denise LAVOIX
Conseillère municipale déléguée de la ville de Châtillon (92)